

CONSEIL EN FORMALITÉS D'ENTREPRISES PREMIUM & PREMIUM +

Vous êtes créateur, chef d'entreprise et vous êtes perdu dans la jungle des procédures de formalités d'entreprise ? Nos conseillers vous accompagnent dans votre projet de création, modification ou radiation d'entreprise.



INDIVIDUEL

PAYANT

OBJECTIFS

Nos Experts Formalités sont là pour :

- Vous apporter un **conseil personnalisé** au regard de votre situation
- Vous expliquer et vous **simplifier vos démarches**
- Vous faire **gagner du temps** et de l'argent

?-

Dans quels cas ?

- Création d'entreprise
- Modification (nom, dénomination, adresse, dirigeants,...)
- Cessation d'entreprise

-

CONTENU DE LA PRESTATION

Accompagnement PREMIUM

Rencontrez un conseiller CCI expert en formalités lors d'un **rendez-vous individuel personnalisé** pour :

- Etablir un diagnostic personnalisé de votre entreprise pour optimiser les formalités à réaliser
- Vous informer sur les réglementations et les démarches à effectuer
- Constituer votre dossier : examen de la conformité des pièces justificatives et vérification de la cohérence globale
- Saisir votre dossier et le transmettre aux organismes publics et privés concernés : Greffe, Insee, SSI, Urssaf, administration fiscale

Vous recevez votre Kbis et n° Siren dans les plus brefs délais*

* 4 à 5 jours en moyenne avec notre prestation PREMIUM ou PREMIUM +

-

Accompagnement PREMIUM + : optez pour la tranquillité totale !

Pour une tranquillité totale, optez pour la formule **PREMIUM +** et bénéficiez en plus de :

- Coaching personnalisé sur-mesure : une **hotline avec votre Expert Formalités**, avant / pendant / après la formalité



- Économisez sur vos frais de publicité ! Ne payez **aucune ligne superflue** : votre conseiller vous aide à la rédaction et la diffusion de l'annonce légale
- Une assistance et médiation auprès des organismes publics tels que **Grefe, Insee, SSI, Administration fiscale** en cas de difficulté après transmission aux services concernés?

Exemples de besoins rencontrés dans le cadre de la hotline et de l'assistance post formalités : code naf, erreur Kbis, attribution Siret, ...

Plus proche de vous : où effectuer vos formalités d'entreprise ?

Dans nos agences à Aix en Provence, Marseille, Martigues, Salon de Provence.

PUBLICS CONCERNÉS

Créateur repreneur
Jeune entrepreneur
Chef d'entreprise
Commerçant

LES +

- Un interlocuteur proche de chez vous
- Délai de réalisation raccourci : nous vous proposons **un RDV sous 24h !**
- Tranquillité et gain de temps
- La garantie de ne pas faire d'erreur
- Pas de risque de refus de dossier par les organismes avec **97 % de taux d'acceptation** (contrairement aux démarches individuelles)
- Vous bénéficiez de nos contacts privilégiés avec les organismes publics en cas de **difficultés post formalités (avec la formule PREMIUM +)**

COÛTS

Conseil en Formalités **PREMIUM** / **70€ NET** de taxes (hors Frais de Greffe)

Conseil en Formalités **PREMIUM +** / **150€ TTC** (hors Frais de Greffe et frais de publicité)

MODALITÉS PRATIQUES

Prenez RDV au 0810 113 113 (service 0,06 cts / minute + prix appel local)



Attention : à partir du 11 juin 2019, RDV au Palais de la Bourse (9, La Canebière 13001 Marseille). L'agence rue Sainte-Victoire (Marseille) est définitivement fermée

